



Le Service de Santé au Travail de Châlons en Champagne, est une association loi 1901 à but non lucratif à gestion paritaire (patronale et salariale).

Il est exclusivement financé par les cotisations annuelles versées par les entreprises adhérentes, l'employeur ayant l'obligation d'organiser ou d'adhérer à un Service de Santé au Travail.

Son rôle est « d'éviter toute altération de la santé des salariés du fait de leur travail et de conseiller les entreprises (employeurs et salariés) en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ». Son personnel est soumis au secret médical et de fabrication.

Il organise chaque année, son assemblée générale à laquelle tous les adhérents sont conviés.

Il n'a ni pouvoir de contrôle ni de sanction et ne relève pas de la fonction publique.

Il suit environ 22000 salariés auprès de 1900 adhérents sur les secteurs géographiques de Châlons en Champagne, Vatry, Suippes, Mourmelon, et Sainte Ménehould.

Numéro d'adhérent :
Médecin du travail :
Infirmière en Santé au Travail :
Assistante technique :
Assistante médicale :

siège SOCIAL

4 rue Raymond Aron
51520 Saint Martin sur le Pré
03 26 70 40 41

Quartier Valmy - 6 allée Cuirassier
51900 Sainte Ménehould
03 26 60 87 99

24, rue Ampère
51300 Vitry le François
03 26 74 22 98

Une équipe pluridisciplinaire sous l'autorité du médecin du travail

Le médecin du travail, est un médecin spécialiste dont le rôle est de préserver la santé physique et mentale des salariés. Pour cela, il assure le suivi de l'état de santé des salariés et réalise des actions en milieu de travail.

L'infirmier(e) en santé au travail, par délégation de tâches et sous la responsabilité du médecin du travail, participe au suivi individuel de l'état de santé des salariés et réalise des actions en milieu de travail.

L'assistant(e) médical(e) en santé au travail organise les visites médicales, réalise les examens complémentaires et assure le secrétariat médical.

L'assistant(e) technique en santé au travail présente le service de santé au travail aux adhérents, réalise des fiches d'entreprises, des mesures d'ambiance (lumineuse, sonore, hygrométrique), et aide aux repérages des risques professionnels.

L'ergonome aide à la conception et à l'amélioration des postes de travail en prenant en considération les contraintes physiques, organisationnelles, mentales et environnementales et celles liées aux exigences de production.

Le toxicologue réalise l'étude des dangers des produits chimiques présents en entreprise et l'étude de l'exposition des salariés aux produits chimiques.

Il assure la prévention du risque chimique en entreprise en conseillant les employeurs (suppression, substitutions et réduction des produits chimiques) et en sensibilisant les salariés aux risques chimiques et aux moyens de s'en prémunir.

Le psychologue, sur demande de médecin du travail, assure des consultations individuelles et peut accompagner les entreprises dans le cadre de l'évaluation des Risques Psycho Sociaux (RPS).

L'assistante sociale, sur demande du médecin du travail, conseille les salariés confrontés à un handicap, une éventuelle inaptitude, un départ en retraite.

Une équipe administrative

L'hôtesse d'accueil gère les appels téléphoniques et oriente les salariés.

L'assistante de direction assure la gestion administrative et financière.

La directrice supervise le fonctionnement du service.

